AccueilRevenir à l'accueilCollectionLettres internationales envoyées à Émile ZolaCollectionSuisse (Lettres en français à Émile Zola)ItemCarte de E. Deluz à Émile Zola du 9 février 1898

Carte de E. Deluz à Émile Zola du 9 février 1898

Auteur(s) : Deluz, E.

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

affaire Dreyfus, religion

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

Deluz, E, Carte de E. Deluz à Émile Zola du 9 février 1898, 1898-02-09

Centre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Consulté le 04/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/CorrespondanceZola/items/show/6880

Présentation

GenreCorrespondance Date d'envoi<u>1898-02-09</u> Adresse19, rue de Candolle Genève

Description & Analyse

DescriptionCarte de félicitations du secrétaire de la fédération internationale pour l'observation du dimanche.

Information générales

Langue Français

CoteSUI DELUZ 1898 02 09

Éléments codicologiques Une carte originale accompagnée d'un prospectus de 4 pages.

SourceCollection famille Émile-Zola

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Mentions légales

- Fiche: Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s)Macke, Jean-Sébastien Notice créée par <u>Jean-Sébastien Macke</u> Notice créée le 09/07/2019 Dernière modification le 21/08/2020 9 fer. 1898.

E. DELUZ

SECRÉTAIRE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

POUR L'OBSERVATION DU DIMANCHE.

La fait un dervir, comme ami deletrane, de von félicité, vivement de la courafeuse attitude que vous avez prise pour que la lumière de fasse dans une affaire jusqu'ixi trop tené. breuse. lubreir von soit en aide et von bénisse, quelle que soit— l'issue du provi enfafé!

FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR.

L'OBSERVATION DU DIMANCHE

SECTION SUISSE

Secrétariat central: 19, rue de Candolle, à Genève,

où toutes les communications doivent être adressées.

CONSEILS PRATIQUES

1º Ne renvoyez jamais au Dimanche les travaux que vous pouvez faire les autres jours de la semaine. En les exécutant le Dimanche, vous compromettriez non seulement votre propre repos, mais aussi celui de votre prochain.

l'ouverture de magasins dont les chess ou les employés ne demanderaient pas mieux que de pouvoir se reposer ou se retremper dans les joies de la famille et du service divin. Prenez aussi la bonne habitude de ne faire aucun payement ce jour-là. Que les foires, les marchés, les ventes aux enchères ne se fassent pas non plus le Dimanche; que les magasins, les bureaux, agences et comptoirs soient fermés; c'est le jour du repos pour tous et non celui des affaires.

3º Evitez de recevoir ou de vous procurer, le Dimanche, du pain, des pâtisseries, de la lingerie, des vêtements, du

^{1.} Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier (Ex. XX. 8). Le sabbat à été fait pour l'homme (Marc II,27). Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur aussi de même (Matth. VII, 12. Ne regardez pas chacun à votre intérêt particulier, mais ayez aussi égard à celui des autres (Phil. II, 4).

combustible et autres articles de consommation ou de ménage. Vous priveriez d'un repos légitime des patrons, des ouvriers et des ouvrières, qui ont, physiquement et moralement, un besoin urgent d'être libres un jour sur sept.

4º Ne privez jamais vos employés, ouvriers, ouvrières ou apprentis, de leur repos du Dimanche, sauf cas d'une urgente nécessité, et même que dans les fabriques, les ateliers, les chantiers de construction et les travaux publics, on les libère le samedi soir, sans réduction de salaire, quelques heures plus tôt que d'ordinaire. Cette dernière réforme permettrait à bien des familles de vaquer à bon nombre d'occupations domestiques nuisibles au repos du Dimanche, et de pourvoir à d'autres rendues impossibles ce jour-là par suite de la fermeture des bureaux et des magasins.

5º Faites tout ce qui dépend de vous pour que les ouvriers soient payés le vendredi et non le samedi soir ou le Dimanche. Il en est qui seront moins tentés de dissiper au cabaret une partie de leur gain; les ménagères pourront profiter du marché du samedi, faire ainsi leurs achats à de meilleures conditions et la fermeture des magasins le Dimanche sera facilitée. N'ayez pas, si possible, de fêtes de famille ou de réceptions tardives le samedi soir, cela vous épargnera à vous et à vos serviteurs de mauvais Dimanches.

6º Ne prenez pas votre parti de l'esclavage des sommeliers et des sommelières dans les cafés et les brasseries; réclamez que ces établissements soient fermés au moins le Dimanche matin. On restreindra ainsi la consommation des boissons spiritueuses, le personnel de ces débits pourra avoir quelque repos et il ne sera pas forcément tenu à l'écart du culte public, ce qui concourt à sa démoralisation.

7º Abstenez-vous d'envoyer; le samedi après midi et le

Dimanche, des mandats, paquets et imprimés, ou des lettres non pressantes; n'expédiez pas le Dimanche des dépêches non urgentes; n'utilisez pas en ce jour, sauf cas de force majeure, les services publics de transport. En faisant ainsi, vous ne participerez pas à l'assujettissement de nombreux employés à un travail qui pourrait être considérablement restreint le Dimanche et vous faciliterez aux administrations le devoir de leur accorder les jours de repos auxquels ils ont droit.

8º Simplifiez vos repas le Dimanche et ne faites rien, ce jour-là, qui soit de nature à compliquer votre intérieur de famille ou à priver, vous, vos enfants ou vos domestiques, du culte public et d'un repos salutaire. Dans les pensions ou les hôtels, contentez-vous le Dimanche du strict nécessaire pour que le personnel ait quelque repos.

9º Protestez contre les exercices de pompiers, les tirs et les exercices militaires le Dimanche; contre la convocation d'assemblées politiques, municipales, administratives ou autres qui sont des obstacles à la célébration chrétienne de ce jour; réagissez contre la multiplicité si fâcheuse des fêtes publiques et des divertissements mondains qui poussent à la dépense, éloignent de la vie de famille, détournent du service divin et nuisent au progrès des principes chrétiens.

10° Aimez à passer vos Dimanches en famille, à la maison de Dieu, à faire d'utiles lectures, de bonnes visites, à vous réconforter par des promenades en commun. Par dessus tout, fuyez le cabaret, les lieux de débauche et de plaisirs malsains, où l'on perd son argent, son temps, sa santé et son âme.

11º Si vous avez des jeunes gens ou des jeunes filles sous votre protection, veillez à ce qu'ils emploient bien leurs

Dimanches. C'est surtout en ce jour que les meilleures relations se forment et s'affermissent ou que les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs.

12º Enfin, aimez le Dimanche non seulement pour vous, mais aussi pour les autres et spécialement pour les malades et les déshérités des bienfaits dont vous jouissez; en un mot, faites-en le jour du repos, de la vie de famille, du culte public, du dévouement chrétien, c'est-à-dire le jour du Seigneur.

Si vous suivez ces quelques conseils, vous travaillerez à votre bien physique, intellectuel et moral, et à celui de votre prochain; vous respecterez et vous défendrez le droit de chacun au repos hebdomadaire; vous honorerez la sage volonté du Créateur et vous ferez avancer une cause humanitaire, sociale et chrétienne, de laquelle dépend, en une grande mesure, le vrai progrès et le bien public.

La Société pour l'observation du Dimanche a été fondée à Genève en 1861; elle est devenne en 1866 Société Suisse et en 1876 Association Internationale. Le Comité central a son siège à Genève. Il a provoqué la formation de Comités dominicaux en Suisse et à l'étranger, concouru à l'organisation de huit Congrès internationaux, reçu des récompenses dans quatre expositions et obtenu par ses travaux la libération le Dimanche de milliers de travailleurs de toute catégorie dans divers Etats du continent européen.

Toute personne qui paye une contribution d'au moins un franc par an à la Société est inscrite au nombre des adhérents, s'associe ainsi à ses travaux, et reçoit gratuitement le Bulletin Dominical ou le Schweizer Sonntagsfreund. Les contributions plus élevées sont aussi reçues avec reconnaissance.

RENÈVE - JMP. J. STUDE